



80 rue de la Fontaine
77480 Bray-Sur-Seine
☎ +33 (0)1 60 67 76 96
✉ m.pelletier@cc-basseemontois.fr

**Examen préalable à la
conception d'une installation
d'assainissement non collectif
dont la charge brutes de
pollution organique est inférieur
ou égale à 1,2 Kg/j de DBO5**



Génie de l'eau
Rigueur Fiabilité Expérience
11, rue d'Amsterdam
F - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
☎ +33 (0)6-19-26-72-97
✉ spanc@geniedeleau.com

Vous envisager de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif ou vous souhaiter mettre en place une installation dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation, vous devez obtenir l'accord du Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC).

Pour cela vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Partie n°1 : Informations générales

☐ Première demande	☐ Complément d'information d'un dossier existant
---	---

Données administratives

Nom/prénom :			
Adresse de correspondance :			
Code postal :		Commune :	
Téléphone :		Courriel :	@

Information sur le projet

Adresse complète de l'immeuble concerné :	
Référence cadastrales de la ou des parcelle(s) concernée(s) :	

Partie n°2 : Caractéristiques du projet

Bureau d'études ou maitre d'œuvre en charge de la conception

Nom :			
Adresse			
Téléphone :		Courriel :	@

Installateur si connu			
Nom :			
Adresse			
Téléphone :		Courriel :	@

Caractéristiques de l'immeuble							
<u>Nature du projet :</u> ☐ Construction neuve ☐ Réhabilitation ☐ Rénovation / Transformation intérieure ☐ Lotissement Date de l'arrêté d'autorisation de lotir :	<u>Nature de l'immeuble :</u> ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Logement en location ☐ Locaux professionnels ☐ Autres (<i>précisez</i>) :						
<u>Immeuble à usage d'habitation :</u> Nombre de pièces principales (PP) : (En cas d'extension indiqué le nombre de pièces principales après travaux) <i>Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)</i>							
<u>Autres immeubles :</u> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ?</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'équivalents-habitants retenu ?</td> <td></td> </tr> </table>		Type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ?		Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?		Nombre d'équivalents-habitants retenu ?	
Type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ?							
Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?							
Nombre d'équivalents-habitants retenu ?							

Mode d'alimentation en eau potable de l'immeuble	
L'habitation est desservie par ? ☐ Adduction publique ☐ alimentation privée Précisez :	
Un captage d'eau (puits, forage) est-il présent sur la parcelle contrôlée ?	☐ Oui ☐ Non
Le captage est-il destiné à la consommation humaine ?	☐ Oui ☐ Non
Si oui : Le captage est-il déclaré en mairie ?	☐ Oui ☐ Non
Le captage se situe-t-il à plus de 35 m en amont hydraulique des ouvrages ANC ?	☐ Oui ☐ Non
Si non : Utilisation du captage :	
<i>L'implantation d'installations à moins de 35 mètres d'un captage privé déclaré d'eau destinée à la consommation humaine est interdite par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif</i>	
Commentaires :	

Partie n°3 caractéristiques du terrain et de son environnement

Caractéristique de la parcelle	
Surface de la parcelle :	
Surface disponible pour l'assainissement :	
Pente du terrain	☐ Faible ☐ moyenne ☐ forte
Terrain inondable ?	☐ Oui ☐ Non
Nappe présente à moins d'1 mètre du fond de fouille projetée ? (si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire)	☐ Oui ☐ Non
Commentaires	

Autres eaux (pluviales, vidange piscine...)	
Les eaux non domestiques (pluviales, piscine...) sont-elles bien séparées des eaux usées ?	☐ Oui ☐ Non
Si Non quel type d'eau ?	
<i>Conformément au chapitre 1 ; article 5 du règlement de service ANC de la CCBM il est interdit de déverser tous type de substances (eaux pluviales, vidange piscine, effluents agricole, hydrocarbures...) autres que les eaux usées domestiques (eaux vannes et ménagères) dans les ouvrages d'assainissement non collectif.</i>	

Installation existante	
Existe-il un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? ☐ Oui ☐ Non	
Si oui, la totalité ou une partie des ouvrages seront ils conservés ? ☐ Oui ☐ Non	
Détails des éléments conservés :	

Partie n°4 : caractéristiques de l'installation projetée

IMPORTANT : La demande devra impérativement être accompagnée <u>d'un plan de masse et d'un profil en long</u> à une échelle adaptée pour l'observation de l'immeuble concerné par la demande ainsi que tous les éléments constitutifs de la filière (prétraitement, traitement primaire, rejet) et les contraintes observés.	Partie réservée au SPANC
	Les éléments fournis sont-ils suffisants pour instruire le projet ? ☐ Oui ☐ Non
	L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires (<i>située dans une zone à enjeux sanitaire ou environnementale</i>) ☐ Oui ☐ Non

Installation avec traitement par le sol en place ou par sol reconstitué	
Prétraitement ou traitement primaire	Partie réservée au SPANC
☐ Bac dégraisseur : ☐ 200 L (eaux de cuisines) ☐ 500 L (eaux ménagères) Autre volume : litres	Le volume du bac dégraisseur est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non
☐ Fosse toutes eaux : ☐ 3 m³ ☐ 4 m³ ☐ 5 m³ ☐ 6 m³ ☐ 7 m³ ☐ Autre : m³ Matériaux : ☐ PVC ☐ Béton Marque (<i>si connu</i>) : <i>Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévu conformément au DTU 64.1</i>	Le volume de la fosse toutes eaux est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non
☐ Préfiltre décolloïdeur : Est-il intégré à la fosse ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Non connu Volume : m³	Le volume du préfiltre est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non
☐ Autre dispositif : ☐ Fosse chimique : Volume m³ ☐ Fosse d'accumulation : Volume m³	Dispositif réglementaire ? ☐ Oui ☐ Non Volume adapté ? ☐ Oui ☐ Non

Traitement secondaire		
Epandage par le sol en place :		
☐ Tranchées d'épandage : Largeur : ml Profondeur : ml Longueur (unitaire) : ml Nombre :		Le dispositif choisit est-il adapté aux caractéristiques du sol (perméabilité, nappe, pente...) ☐ Oui ☐ Non Le dimensionnement de l'ouvrage est-il adapté aux caractéristiques du projet ? ☐ Oui ☐ Non
☐ Lit d'épandage : Longueur : ml Largeur : ml Surface : ml Profondeur : ml		
Epandage par massif reconstitué :		
☐ Filtre à sable vertical non drainé : Longueur : ml Largeur : ml Surface : ml Profondeur : ml		
☐ Filtre à sable horizontale : Longueur : ml Largeur : ml Surface : ml Profondeur : ml		Le dispositif choisit est-il adapté aux caractéristiques du sol (perméabilité, nappe, pente...) ☐ Oui ☐ Non Le dimensionnement de l'ouvrage est-il adapté aux caractéristiques du projet ? ☐ Oui ☐ Non
☐ Filtre à sable vertical drainé : Longueur : ml Largeur : ml Surface : ml Profondeur : ml		
☐ Filtre à sable vertical drainé : Longueur à la base : m Longueur au sommet : m Largeur à la base : m Largeur au sommet : m Hauteur : m		
☐ Lit filtrant vertical à massif de zéolithe : Fournisseur : Surface de filtration : m²		

Modalités de rejet des eaux usées	
☐ Par le sol en place : ☐ Via l'ouvrage de traitement en place ☐ Tranchées de dispersion : Largeur : ml Profondeur : ml Longueur (unitaire) : ml Nombre : ☐ Lit de dispersion : Largeur : ml Longueur : ml Surface : m² ☐ Rejet vers le milieu hydraulique superficiel : <i>(autorisation de rejet obligatoire)</i> ☐ Collecteur public ☐ Collecteur privé ☐ Fossé ☐ Cours d'eau, mare étang Propriétaire du point de rejet : ☐ Rejet par puits d'infiltration : <i>(Joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)</i>	Le rejet est-il adapté aux caractéristiques du sol ? ☐ Oui ☐ Non L'autorisation de rejet est-elle annexée à la demande ? ☐ Oui ☐ Non Le rejet est-il autorisé ? ☐ Oui ☐ Non

Pièces à joindre obligatoirement au présent dossier technique
• L'étude de conception comportant à minima : ▪ Etude de sol (pédologie et perméabilité) ▪ Plan de masse et Profil en long à une échelle adaptée comportant les limites de propriétés, les contraintes parcellaires, l'immeuble concerné, les ouvrages projetés, et le mode d'évacuation. ▪ La description de la filière retenue et les coûts d'entretien associés. • Les manuels d'installation et les guides constructeurs des ouvrages retenus ? • Etude hydrogéologique en cas de rejet en puits d'infiltration. • Autorisation de rejet complétée et signée par les parties concernées si rejet vers le milieu hydraulique superficiel.

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC.
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : _____, le _____

Signature

Partie n° 5 : Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

☐ Avis favorable

☐ Avis favorable avec
réserves

☐ Avis défavorable

Argumentation sur l'avis :

Prestataire Génie de l'eau

Fait à

Le

Signature :

Anne-Sophie MAUFFREY-GABRION
Responsable du service SPANC
Génie de l'eau

Communauté de communes Bassée Montois

Fait à

Le

Signature :

Le président,
Par délégation
La responsable du service SPANC
Magalie PELLETIER